

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 Décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze Décembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 Décembre 2021

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Véronique MAFFREY, Christophe PEIGNEY, Jocelyne BRETHERMÉ, Michel MANDRET, Didier FERRE, Marie-Laure BOSSARD, Jean-Michel GAZEAU, Laëtitia GOARDET, Ludmila HEURION, Jean-Luc PINGUET, Nicole MARANDEL, Jérôme DA SILVA, Annemieke SCHEENAERTS, Mickaël MICHON, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO

Etaient absents excusés : Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Sonia TEILLET), Carole GUERMEUR (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT)

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour :

En préambule à ce conseil municipal une association viendra présenter un projet

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Novembre 2021

- 1 – Budget Général : Décision modificative n°2 *Délibération*
- 2 – Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 3 – Questions diverses

En préambule à cette séance, Monsieur le Maire et Madame Maryse Soudain présentent quatre jeunes qui se sont particulièrement investis dans l'organisation du Happy Run Color à l'occasion du Téléthon. Dans le cadre d'un partenariat d'organisation avec le CCAS, le foyer des jeunes a porté l'intégralité de cet évènement qui a remporté un franc succès. Mattéo Gaumet, Enzo Besnard, Kilian Rittener et Augustin Viscard sont ainsi vivement remerciés pour leur implication.

1 – Association Drakkar de Vendée : présentation du projet

Monsieur le Maire présente Monsieur Philippe Renaudet, Président de l'association Drakkar de Vendée et indique que ce point fera l'objet d'une délibération si le conseil municipal donne son accord. Ce point étant validé il invite M. Renaudet et les membres de son association à exposer la raison de leur présence.

M. Renaudet expose que l'association « Drakkar de Vendée » a pour objet la construction d'un drakkar, identique à celui de Godstadt. Le navire dont la construction durera près de 18 mois sera bâti en partenariat étroit entre l'association qui mobilise des bénévoles, des écoles de renom et très spécialisées dans le domaine telles que l'école du Bois de Nantes mais également des écoles locales comme le lycée Tabarly des Sables d'Olonne. Chacun de ces établissements interviendra avec ses élèves sur la construction de pièces spécifiques.

Cette incroyable aventure cherche actuellement un lieu d'implantation et la commune de l'Ile d'Olonne est apparue pour l'association comme une terre d'histoire et de défis. Il s'agirait d'implanter une structure temporaire de type « tente » qui accueillerait le chantier de construction avec la possibilité d'avoir des stationnements à proximité.

Monsieur le Maire précise qu'après avoir rencontré Monsieur Renaudet, la mise à disposition gracieuse du terrain récemment acquis par la commune le long de la RD semble idéal et le projet permettrait de développer des partenariats éducatifs et culturels avec les écoles et les associations. Monsieur le Maire précise également que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire et que les autorisations d'urbanisme favorables seront nécessaires et préalables à toute installation.

Monsieur Jean-Luc Hottot salue ce projet un peu fou et indique le plaisir qu'il aura à suivre une telle aventure. Il interroge M. Renaudet sur l'accastillage prévu. M. Renaudet indique que le navire saura s'adapter à l'ère du numérique tout en conciliant sécurité et authenticité. Ce sont par exemple plus de 6000 clous qui seront fabriqués par des maréchaux ferrants et forgerons.

Monsieur Yohan Eveno rappelle la découverte d'une pirogue dans les marais et se félicite d'un tel projet

Madame Aurélie Runigo approuve le projet mais interroge sur d'éventuelles nuisances sonores engendrées pendant la construction. Monsieur Renaudet indique qu'il y aura peu de coupes sur place mais surtout des ajustements avec des outils à bois manuels.

Monsieur le Maire précise que cette notion est importante et figurera de façon très claire dans le bail qui sera établi avec l'association. Cependant la localisation du terrain est suffisamment éloignée des habitations pour qu'aucune nuisance ne soit contraignante

Madame Sonia Teillet interroge sur la localisation du siège de l'association et sur l'éventuelle participation de l'agglomération. Monsieur Renaudet précise que le siège est au Château d'Olonne. Il a en effet rencontré Monsieur Armel Précheul mais que Les Sables d'Olonne Agglomération a décliné le projet préférant privilégier les projets de compétition sportive

Madame Sonia Teillet précise que le lieu d'implantation l'interroge

Madame Laetitia Goardet demande si le délai annoncé de 18 à 24 mois est tenable

Monsieur Renaudet précise que le chantier sera actif presque 7 jours sur 7 puisque les retraités et les écoles interviendront en semaine et les bénévoles le week-end

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une remarque pertinente car la préoccupation qu'une association puisse disparaître en cours de projet est réelle. Il est impératif que les engagements respectifs soient clairs et ils feront l'objet de toutes les précisions nécessaires dans le cadre du bail. En cas de problème la commune reprendra immédiatement son droit de propriété

Madame Annemieke Scheenaerts interroge sur l'aspect esthétique de la tente. Monsieur Renaudet précise que la tente présentera de jolies photos de la commune avec le logo du Drakkar

A la question de Monsieur Yohan Eveno sur le devenir de cette embarcation à long terme, Monsieur Renaudet indique que des projets de navigation et d'expéditions sont en cours de préparation.

Monsieur le Maire soumet alors le projet au vote précisant une mise à disposition du terrain de 18 mois, une utilisation du site conformément à l'environnement et aux règles d'urbanisme, un droit de regard sur l'habillage de la tente et la mise en place de partenariat pour des projets éducatifs et pédagogiques

Le conseil Municipal par 21 voix POUR et 2 voix CONTRE valide la mise à disposition du terrain communal tel que présenté

Compte-rendu du conseil municipal

Madame Sonia Teillet souligne une erreur concernant le dossier d'autorisation d'exploitation de la carrière de la SAS Merceron. Le point souligné par le conseil municipal est la circulation des camions qui n'est pas autorisée entre L'île d'Olonne et St Mathurin et non pas Vairé tel qu'indiqué. Ce point est modifié

2 – Budget Général : décision modificative n°2

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe Peigney présentent la décision modificative comme suit

DM FONCTIONNEMENT									
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant		
615231	Voiries	Voirie	12 000,00 €	65741	Subventions de Fonctionnement aux associations	Mairie	22 000,00 €		
6226	Honoraires	Mairie	10 000,00 €						
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			22 000,00 €	TOTAL DEPENSES A DIMINUER			22 000,00 €		
			0,00 €						

DM INVESTISSEMENT										
Compte	Objet	Opération	Services	Montant	Compte	Objet	Opération	Services	Montant	
2138	Autres Constructions	15- Acquisition Foncière	Mairie	1 200,00 €	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20- Matériels	Mairie	1 200,00 €	
		15- Acquisition Foncière	Mairie	1 200,00 €			20- Matériels	Mairie	1 200,00 €	
2111	Terrains nus	15- Acquisition Foncière	Mairie	152 000,00 €	1641	Emprunts	Hors Opération	Mairie	152 000,00 €	
		15- Acquisition Foncière	Mairie	152 000,00 €			Hors Opération	Mairie	152 000,00 €	
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER				153 200,00 €	TOTAL DEPENSES A DIMINUER				153 200,00 €	
				0,00 €						

Il s'agit en fonctionnement d'intégrer des frais d'honoraires complémentaires dus aux différents dossiers en justice (opérateurs de téléphonie) ainsi qu'en voirie. Ces crédits sont basculés à partir de la ligne de subvention aux associations largement bénéficiaire compte-tenu de l'absence de festivités de la Fête des vieux métiers.

Pour l'investissement il s'agit d'acquisition foncière avec une ligne de crédit qui sera intégrée dans le projet de subventions.

Monsieur Thierry Monnereau étant intervenu à propos des chantiers en cours mais n'ayant pas de lien avec la présente décision modificative, Madame Sonie Teillet interroge sur l'objet effectif de la présente décision modificative. Monsieur le Maire indique que l'explication de Monsieur Christophe peigney correspond parfaitement à la présente.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide la décision modificative

3 – D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AH 148 : Habitation + Terrain – 3 Rue des Ridelles
- AL 112 : Terrain – La Burelière
- AC 20 : Habitation + Terrain – 8 Rue du Pré Neuf

4- Questions diverses

- Monsieur Fabrice Chabot remercie les conseillers municipaux pour la distribution des 471 colis pour nos séniors. De nombreux mots de sympathie sont reçus en Mairie
- Monsieur Fabrice Chabot indique que le tribunal administratif a rejeté les accusations relayées dans la presse dont il a fait l'objet
- Madame Maryse Soudain remercie vivement les jeunes et l'association just'acors pur leur mobilisation.